

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DEVE 195 Subvention (4 000 euros) à l'association Microcultures pour ses actions de sensibilisation à la biodiversité au Jardin d'Agronomie Tropicale du bois de Vincennes.

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Microcultures pour ses actions de sensibilisation à la biodiversité au Jardin d'Agronomie Tropicale du bois de Vincennes ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Microcultures dont le siège social est situé au 9 avenue de la République, chez M^{lle} Camille Roumazeille (11^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2013.